



QUEEN'S  
UNIVERSITY  
BELFAST

# SAIN ET SAUF

GUIDE DE  
SÉCURITÉ EN CAS  
D'INCENDIE  
POUR LES  
RÉSIDENTS  
D'ELMS BT1  
ET BT2



## Recommandations en cas d'incendie

Lors de votre présence au Queen's Accommodation, il est important que vous connaissiez le plan d'évacuation de votre immeuble en cas d'incendie et que vous soyez au courant des impacts qu'un incendie dans votre appartement pourrait avoir sur les autres résidents, ou qu'un incendie dans un appartement adjacent pourrait avoir sur vous.





## Pour votre sécurité, nous :

- avons mis en place un plan d'évacuation en cas d'incendie.
- avons installé des extincteurs automatiques à eau dans tout le bâtiment.
- avons instauré un système de maintenance pour tous les aspects du bâtiment.
- effectuons des évaluations des risques d'incendie.
- disposons d'un personnel formé aux procédures d'évacuation en cas d'incendie présent dans le bâtiment 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- avons garanti que nos bâtiments respectent les exigences minimales de la réglementation en matière de construction.
- n'avons utilisé aucun revêtement combustible à l'extérieur de ce bâtiment.
- avons placé des détecteurs de fumée/chaleur dans tout le bâtiment dans le cadre d'un système centralisé d'alarme en cas d'incendie.
- fournissons des dispositifs de protection contre les incendies dans tout le bâtiment.
- avons indiqué les instructions à suivre en cas d'incendie au dos de la porte de votre chambre. Ces instructions détaillent les itinéraires d'évacuation en cas d'incendie et le point de rassemblement.
- effectuerons des contrôles hebdomadaires des dispositifs de protection contre les incendies dans le bâtiment et veillerons à ce que les défauts éventuels soient identifiés et rectifiés
- testerons le système d'alarme incendie dans votre bâtiment une fois par semaine.
- vous communiquerons une vidéo d'exercice d'incendie lors de votre arrivée dans votre logement.

## Nous vous demandons :

- d'enregistrer le numéro de téléphone du service de sécurité du Queen's dans vos contacts sur votre téléphone portable : **028 9097 2222**. Vous en aurez peut-être besoin en cas d'urgence.
- de prendre un peu de temps pour vous familiariser avec les instructions d'évacuation en cas d'incendie qui se trouvent au dos de la porte de votre chambre. de repérer votre point de rassemblement.
- d'éviter de bloquer les portes, les escaliers et les couloirs. Ce sont des voies d'évacuation importantes en cas d'incendie et elles doivent rester dégagées à tout moment.

## Si vous découvrez un incendie :



1. Utilisez l'arme incendie la plus proche.
2. Appelez la sécurité en composant le numéro d'urgence externe :  
**028 9097 2222**.
3. Quittez le bâtiment immédiatement.
4. Rejoignez votre point de rassemblement.

Point de rassemblement BT1 College  
Avenue : Zone piétonne de College Street

Point de rassemblement BT2 McClintock  
Street : Blackstaff Square



## Si vous entendez l'alarme :

Quittez le bâtiment immédiatement et rejoignez votre point de rassemblement.

En cas d'évacuation, les résidents **NE PEUVENT PAS** utiliser les ascenseurs.

**NE RENTREZ PAS** dans le bâtiment tant que la sécurité n'est pas assurée.



**INTERDICTION DE  
FUMER OU DE  
VAPOTER**

## INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER

Conformément à la législation en vigueur, l'université applique une politique d'interdiction de fumer dans tous ses bâtiments et locaux, y compris dans votre chambre, dans les zones communes et à l'extérieur de votre bâtiment d'hébergement. Fumer, y compris les e-cigarettes/vapoteuses, n'est autorisé que dans les zones fumeurs désignées à l'extérieur du bâtiment. Si vous êtes surpris en train de fumer ou de vapoter à l'intérieur de votre bâtiment ou en dehors des zones fumeurs désignées, vous vous exposez à des mesures disciplinaires.

Pour les résidents d'Elms BT1 et Elms BT2, un espace fumeur est prévu à l'extérieur de votre bâtiment, où des cendriers sont mis à disposition.

Sachez que les mégots de cigarettes sont des déchets. En vertu de la loi de 1994 sur les déchets (Irlande du Nord), le fait de jeter des déchets ou de se débarrasser d'ordures constitue une infraction pénale. Cela signifie que le conseil municipal de Belfast donnera des amendes ou poursuivra les contrevenants. Si vous êtes pris en train de jeter des débris, le conseil vous remettra une lettre de mise en demeure de payer une amende de 80 £. Vous trouverez de plus amples informations sur cette législation ici :

**<http://www.belfastcity.gov.uk/buildingcontrol-environment/streetcleaning/litterlaw.aspx>**

## EXTINCTEURS / ÉQUIPEMENT CONTRE LES INCENDIES



- Des équipements contre les incendies sont prévus partout dans le bâtiment. Veuillez vous familiariser avec leur emplacement.
- Si vous remarquez qu'un équipement contre les incendies a été endommagé ou utilisé, veuillez le signaler à la réception.
- Il est **interdit** de manipuler l'équipement contre les incendies ou de couvrir le détecteur de fumée/chaaleur de votre chambre/appartement. Voir l'image 2.



Image 2 détecteur de fumée/chaaleur dans la pièce



Ils ont été fournis pour votre sécurité et toute interférence délibérée avec ceux-ci constitue une infraction pénale et **donnera lieu à une procédure disciplinaire formelle.**

- Des portes coupe-feu sont prévues pour empêcher la propagation des incendies et **NE DOIVENT PAS** être bloquées ou ouvertes. Veuillez signaler à la réception toute anomalie ou tout problème concernant les portes coupe-feu.



L'UTILISATION ABUSIVE DES ÉQUIPEMENTS CONTRE LES INCENDIES CONSTITUE UNE INFRACTION PÉNALE. DANS UN TEL CAS, VOUS SEREZ SOUMIS À UNE ENQUÊTE DISCIPLINAIRE ET DEVREZ ASSISTER À UNE RÉUNION AVEC LE COMITÉ DE DISCIPLINE DE L'UNIVERSITÉ ET VOUS RISQUEZ :

PREMIÈRE INFRACTION - AVERTISSEMENT ÉCRIT ET AMENDE POUVANT ALLER JUSQU'À 500 £.

DEUXIÈME INFRACTION - EXPULSION OU EXCLUSION DU LOGEMENT UNIVERSITAIRE.

## TEST D'ALARME INCENDIE



- Le test hebdomadaire de l'alarme incendie aura lieu à peu près à la même heure chaque semaine, et l'alarme se déclenchera pendant 10 secondes. Si l'alarme retentit pendant plus de 10 secondes, faites comme si l'alarme incendie s'était réellement déclenchée et suivez les procédures d'évacuation indiquées au dos de votre porte.
- Vous devez agir rapidement à chaque activation de l'alarme incendie.
- Vous devez considérer chaque alarme comme une urgence et évacuer le bâtiment. Tout résident qui ne quitte pas le bâtiment peut faire l'objet de mesures disciplinaires.
- Si, au cours du test hebdomadaire de l'alarme incendie, vous remarquez une mauvaise audibilité de l'alarme, vous devez le signaler **immédiatement** à la réception.



## Pour éviter tout déclenchement inutile de l'alarme, veuillez

- Ne pas pulvériser d'aérosols à proximité du détecteur incendie dans votre chambre
- Garder la porte de votre salle de bain fermée pendant et après la douche, car la vapeur peut activer l'alarme incendie

## PROCÉDURES D'ÉVACUATION DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



Si vous vivez dans notre logement et que vous souffrez d'un quelconque handicap (permanent ou temporaire, par exemple une blessure à la jambe) qui vous empêcherait d'évacuer le bâtiment lors d'un incident lié à un incendie, vous devez avoir fait remplir un plan d'évacuation d'urgence personnel (PEEP) par un membre du personnel de la Queen's University. Si vous n'avez pas de PEEP en place, veuillez en informer le personnel de la réception.

Des zones de refuge pour personnes à mobilité réduite sont situées dans le hall d'entrée des ascenseurs de chaque étage et chacune d'entre elles a accès à un système de communication bidirectionnel. En cas d'activation de l'alarme incendie, tous les résidents situés dans la zone de refuge auront une communication directe avec le personnel/le personnel de sécurité, qui vous aidera à évacuer le bâtiment si nécessaire.



## RISQUES D'INCENDIE



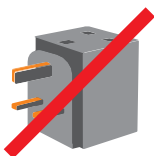
**LES GUIRLANDES  
ÉLECTRIQUES NE  
SONT PAS  
AUTORISÉES.**



**IL EST INTERDIT DE  
BRÛLER DES  
BOUGIES OU DE  
L'ENCENS**



**N'UTILISEZ PAS DE  
RADIATEURS  
ÉLECTRIQUES OU DE  
RADIATEURS  
SOUFFLANTS**



**N'UTILISEZ PAS  
D'ADAPTATEURS  
MULTI-PRISES**



**N'UTILISEZ PAS DE  
PETITS  
RÉFRIGÉRATEURS  
DANS LES CHAMBRES**



**N'UTILISEZ PAS  
D'APPAREILS DE  
CUISSON DANS LES  
CHAMBRES**

## CUISINER ET UTILISER EN TOUTE SECURITE LES APPAREILS DE CUISSON



Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on cuisine au wok, à la poêle ou au grill. La fumée produite par ces activités de cuisson, par exemple, le fait de brûler des toasts peut déclencher les alarmes incendie.



Ne laissez pas d'aliments sans surveillance dans le grille-pain, sur la plaque de cuisson, dans le grill ou dans le four.



Ne faites pas cuire ou chauffer des liquides dans la chambre.



N'utilisez pas de poêles ou d'autres ustensiles similaires, par exemple des casseroles, pour chauffer des huiles ou des graisses de cuisson.



Veillez nettoyer les grilles, les plaques de cuisson et les étagères après chaque utilisation. S'ils ne sont pas nettoyés régulièrement, elles peuvent présenter un risque d'incendie et déclencheront les alarmes incendie. Veillez nettoyer les éclaboussures ou les aliments laissés sur la plaque de cuisson après chaque utilisation.



Veillez à vider régulièrement le ramasse-miettes. Le grille-pain ne doit être utilisé que pour griller du pain et **DOIT TOUJOURS** être utilisé en position verticale.



Pour éviter l'accumulation de fumée et le risque de déclenchement de l'alarme incendie, il faut utiliser la hotte aspirante pendant la cuisson et ouvrir les fenêtres.



Faites attention lorsque vous cuisinez tard le soir/quand vous êtes fatigué/en présence d'alcool ou de toute autre substance.

